

Titre	Initier le traitement épidémiologique d'un usager asymptomatique ayant eu un contact sexuel avec une personne atteinte de la syphilis	DSP-CCSMTL-IT-25
Référence à un protocole : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		Date d'entrée en vigueur : _____
Date de révision : _____		
Professionnels visés	Infirmières du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) issues des programmes des directions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Direction santé mentale et dépendance • Direction des services professionnels • Direction jeunesse 	
Exigences professionnelles	Avoir terminé et réussi le processus d'habilitation et de formation au dépistage des ITSS déterminés par la DSI du CCSMTL	
Clientèle visée	Usagers âgés de 14 ans et plus	
Activité(s) réservée(s) de l'infirmière	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique • Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance • Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage, dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la <i>Loi sur la santé publique</i> • Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance 	
Médecin répondant	<ul style="list-style-type: none"> • Services courants et GMF du territoire Jeanne-Mance, SIDEP et SIDEP + : Dr René Wittmer • Itinérance et Sites d'injection supervisés : Dre Marie-Ève Goyer • Jeunes de la rue: Dre Anne-Sophie Thommeret- Carrière • CLSC Verdun : Dre Ginette Gagné • CLSC Saint-Henri : Dre Danielle Fortin • UMF/GMF/CRI Verdun : Dr Daniel Murphy • Autres programmes visés : médecin traitant ou médecin de garde au moment de l'application de l'ordonnance 	

Indications et conditions d'initiation

Usager asymptomatique ayant eu un contact sexuel au cours des 90 derniers jours (ou si le contact remonte à plus de 90 jours lorsque le suivi est incertain, ex. : doute quant à l'observance de l'usager à ses visites de suivi pour une offre de traitement antérieure) avec partenaire sexuel atteint de :

- syphilis infectieuse
- OU
- syphilis latente tardive dont les titres sont supérieurs à 1 :32

Contre-indications

- Présence de symptômes compatibles avec une syphilis (voir Annexe 1)
- Usagère enceinte (test de grossesse positif) ou qui allaite

Voir les contre-indications spécifiques à chaque médication à la page suivante.

- **Contre-indications à la pénicilline :**
 - Allergie ou hypersensibilité à la pénicilline
 - Allergie ou hypersensibilité aux bêta-lactams (ex : amoxicilline)
 - Allergie ou hypersensibilité aux céphalosporines et carbapénems
 - Insuffisance rénale modérée à sévère
- **Contre-indications à la doxycycline :**
 - Allergie ou hypersensibilité à la doxycycline
 - Allergie ou hypersensibilité aux tétracyclines

Limites/orientations vers le médecin

Orienter vers un médecin tout usager présentant une contre-indication à l'application de l'ordonnance.

Avant d'effectuer le prélèvement, s'assurer d'un corridor de service existant avec un médecin dans l'optique où le résultat serait positif.

Objet de l'ordonnance et posologie

Pénicilline G benzathine (Bicillin® L-A) 2,4 millions d'unités IM en dose unique + lidocaïne sans épinéphrine 1% injectable 2 ml

N.B. : La dose de 2,4 millions d'unités de pénicilline est administrée en deux injections de 1,2 millions d'unités chacune (une injection dans chaque muscle fessier : ajouter 1 mL de lidocaïne 1% à chaque injection de pénicilline G benzathine). La lidocaïne doit être ajoutée dans la seringue tout juste avant l'administration et il ne faut pas mélanger les solutions, pour éviter de diminuer l'efficacité de la pénicilline. La lidocaïne est mise à disposition par la pharmacie du CIUSSS. En cas d'allergie à la lidocaïne : ne pas diluer la pénicilline.

OU

En cas d'allergie à la pénicilline : Doxycycline, 100 mg, PO, bid pour 14 jours. Non renouvelable.

Directives de l'infirmière

1. En présence d'un usager ayant eu un contact sexuel avec un partenaire atteint de syphilis :
 - Évaluer l'exposition sexuelle et la condition physique et mentale de l'usager :
 - Évaluer l'exposition sexuelle rapportée par le partenaire (date, type de contact)
 - Évaluer la présence de signes et symptômes de syphilis infectieuse (voir Annexe 1)
 - Procéder à un test de grossesse chez toute femme en âge de procréer
2. En présence de contre-indication, planifier rapidement une rencontre avec le médecin.

3. Procéder aux prélèvements selon le *Guide québécois de dépistage des ITSS* du MSSS.
4. Compléter le formulaire de liaison (voir Annexe 2). Communiquer avec la pharmacie communautaire de l'usager pour spécifier l'initiation du traitement et leur envoyer le formulaire de liaison par télécopieur. L'usager doit aller chercher la médication à la pharmacie communautaire et revenir voir l'infirmière pour l'injection (dans le cas de la pénicilline).
5. Procéder à l'enseignement pertinent au traitement et sur la médication :
 - Efficacité et coût du traitement (inscription à la RAMQ nécessaire pour la gratuité)
 - Effets indésirables possibles
 - Informations relatives au suivi
 - Enseignement sur la prévention, incluant la période d'abstinence suite au traitement et l'usage du condom (remettre des condoms à chaque rencontre au besoin)
 - Enseignement spécifique à la médication :
 - Pénicilline G benzathine : possible réaction de Jarish-Herxheimer (réaction fébrile aigue, céphalées et myalgie) qui survient généralement dans les 2 heures qui suivent l'injection de pénicilline et s'atténue dans les 24 heures suivantes.
 - Doxycycline : importance de prendre le traitement jusqu'au bout et offrir un soutien à l'adhérence.
6. Lorsque l'usager revient avec sa médication en main, administrer le médicament selon l'objet de l'ordonnance et selon les méthodes de soins en vigueur
7. À la réception d'un résultat de laboratoire :
 - Si le résultat est positif à la syphilis :
 - Informer l'usager du résultat
 - Procéder à l'intervention préventive auprès de l'usager atteint et de ses partenaires
 - Référer au médecin pour évaluation et stadification
 - Procéder à une déclaration de MADO à la Direction régionale de santé publique de Montréal
 - Si le résultat est négatif à la syphilis :
 - Procéder à un deuxième prélèvement 3 mois après le contact présumé (la période fenêtre de la syphilis est de 12 semaines)
8. Documenter ses interventions dans les notes de l'infirmière ou dans le formulaire dédié à cet effet :
 - Date et heure de l'application de l'ordonnance collective
 - Évaluation avant le traitement : évaluation de l'exposition sexuelle
 - Enseignement fait ou autres informations pertinentes
 - Médication reçue et présence d'effets indésirables
 - Suivi à prévoir et entente avec l'usager

Références

Agence de la santé publique du Canada (2010). Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement.

Clinique médicale du Quartier Latin (2015). Ordonnance collective. OC-06 : Initier le traitement épidémiologique d'un partenaire de cas de syphilis.


Collège des médecins du Québec (2016), Les ordonnances individuelles faites par un médecin – Guide d'exercice

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (mars 2016). Guide d'usage optimal pour le traitement pharmacologique d'une syphilis.

MSSS (2016). Guide québécois de dépistage des ITSS.

Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin, *Loi médicale* (L.R.Q., c. M-9, a. 19, 1er al., par. d)

Zeydi, A. E. et Khezri, H.D. (2012). Can lidocaine be safely used to reduce pain caused by intramuscular penicillin injections? A short literature review. *Oman Medical Journal*, 27(4), 337.

Processus de rédaction	
Élaboration	
Florence Maheux Dubuc, CPA, DSI, PP Anne-Marie Denault, CCSI, DSI, PP Guylaine Dupuis, CCSI, DSI, PP	17-08-2016 17-08-2016 29-11-2016
<u>Personnes consultées</u> Nicolas Hamel, CSI, DRSP Dre Sarah-Amélie Mercure, santé publique et médecine préventive Micheline Viens, pharmacienne Cristèle Dumoulin, pharmacienne Charles-André Bray, pharmacien Dr René Wittmer, omnipraticien Dre Danielle Fortin, omnipraticienne Dr Daniel Murphy, omnipraticien Dre Ginette Gagné, omnipraticienne	19-08-2016 19-08-2016 06-12-2016 08-12-2016 12-12-2016 10-01-2017 24-01-2017 30-01-2017 03-02-2017
Validation	
Dr René Wittmer, omnipraticien, programme SIDEP	
Comité des ordonnances collectives	
Approbation	
	
Docteur Brian White-Guay Président du comité exécutif du CMDP	<u>14 mars 2017</u> Date

Annexe 1 – Signes et symptômes associés à la syphilis

Période infectieuse	Syphilis primaire	Chancres : ulcère souvent unique, superficiel, induré, aux contours réguliers, de taille variable, indolore (sauf lors de surinfection bactérienne) et situé au site d'inoculation (région génitale, anorectale ou oropharyngée)
		Hypertrophie des ganglions (adénopathie)
	Syphilis secondaire	Éruption cutanée (rash) diffuse le plus souvent maculopapulaire, pouvant inclure la paume des mains et la plante des pieds
		Condylomes plats
		Alopécie
		Syndrome grippal (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, fatigue)
	Manifestations moins fréquentes possibles : uvéite, rétinite, hépatite, méningite (céphalée, raideur de la nuque, fièvre, confusion, délire, somnolence, etc.)	
Latente précoce	Aucune manifestation clinique	
Période non-infectieuse	Latente tardive	Aucune manifestation clinique
	Tertiaire	Syphilis cardiovasculaire : anévrisme de l'aorte, régurgitation aortique, etc.
		Gomme syphilitique : lésions cutanées et ostéoarticulaires
	Neurosyphilis : vertiges, modification de la personnalité, démence, trouble de la démarche, pupille d'Argyll Robertson, perte du sens vibratoire, etc.	

Tableau adapté de : INESSS (2016)

Annexe 2 –

**Formulaire de liaison pour application de l'ordonnance collective :
DSP-CCSMTL-IT-25 - Initier le traitement épidémiologique d'un usager asymptomatique
ayant eu un contact sexuel avec une personne atteinte de la syphilis**

Date :	
Nom et prénom de l'usager :	
RAMQ :	Date de naissance :
Nom de la pharmacie communautaire :	
Numéro de télécopieur de la pharmacie :	

CODE L	J'ai procédé à l'évaluation de l'usager ci-haut mentionné. Aucune des contre-indications énoncées dans l'ordonnance collective n'est présente. Cet usager a reçu l'enseignement relatif au fait qu'elle a été en contact avec une personne atteinte d'une infection syphilitique.
---------------	---

Traitement indiqué :

<input type="checkbox"/>	Pénicilline G benzathine (Bicillin® L-A) 2,4 millions d'unités IM en dose unique
<input type="checkbox"/>	En cas d'allergie à la Pénicilline : Doxycycline, 100 mg, PO, bid pour 14 jours. Non renouvelable.

Je certifie que cette ordonnance est une ordonnance originale, que le pharmacien identifié est le seul destinataire et que l'ordonnance originale ne sera pas réutilisée.

Nom et prénom
de l'infirmière

Signature

No de permis
OIIQ

Nom du médecin répondant

No de permis